

La guidance scientifique confirme à nouveau la bonne qualité des analyses réalisées en 2024 par les Organismes Interprofessionnels.

En Belgique, ce sont les organismes interprofessionnels (OI) qui effectuent les analyses sur le lait cru : le **Melkcontrolecentrum-Vlaanderen** de Lier pour la Flandre et le **Comité du Lait** de Battice pour la Wallonie. Ces deux organismes sont officiellement reconnus par les pouvoirs publics. Les résultats de leurs analyses forment la base nécessaire au calcul du prix du lait nécessaire à des échanges équitables dans le secteur laitier.

Dans le cadre de cette mission, une participation à la guidance scientifique des OI est prévue par les instances publiques. Le **CRA-W-DCVP** (Centre Wallon de Recherches Agronomiques - Département connaissance et valorisation des produits) de Gembloux et l'**ILVO-T&V** (Instituut voor Landbouw en Visserij Onderzoek - eenheid Technologie en Voeding) de Melle l'organisent en partenariat. La guidance scientifique est financée par le Fonds budgétaire pour la Santé et la Qualité des Animaux et des Produits animaux, secteur lait. La guidance scientifique vise à vérifier que les OI travaillent avec justesse et uniformité. Un contrôle de troisième ligne (participation à des analyses circulaires) est d'ailleurs une exigence de l'accréditation BELAC.

Les teneurs en matière grasse et matière azotée totale (protéines) sont déterminées afin de connaître la composition du lait fourni. Les résultats des paramètres liés à la qualité du lait tels que le nombre de germes (qualité bactériologique), le nombre de cellules somatiques (santé mammaire), l'épreuve de filtration (propreté visible) ou le point de congélation (addition d'eau) sont jugés sur base d'un système de cotation. Quand un lait ne satisfait pas aux exigences fixées par la loi, un certain nombre de points de pénalisation sont attribués. Depuis septembre 2019, le système de paiement a été profondément modifié. La valeur des points de pénalité (variant entre 0,75 et 2,00 € par 100 litres) est déterminée directement par les acheteurs. Cette valeur doit cependant être identique pour tous les fournisseurs d'un même acheteur. D'autre part, si des substances inhibitrices sont trouvés dans une livraison, cette dernière ne sera pas payée. Enfin, la détermination du nombre de coliformes (qualité bactériologique) est un critère associé au système de prime.

En 2024, le CRAW-DCVP et l'ILVO-T&V ont organisé les analyses comparatives mensuelles nationales pour tous les paramètres liés à la composition et la qualité du lait. Les appareils des OI mesurant le taux de matière grasse, la matière azotée totale et le taux cellulaire sont contrôlés au cours de ces analyses comparatives.

Ci-après est présenté un résumé des résultats de la guidance scientifique en 2024 :

TAUX DE MATIERE GRASSE ET DE PROTEINES

Les analyses de la composition du lait ont été bien réalisées. Les résultats de 2024 reflètent un excellent niveau de qualité.

GERMES TOTAUX

En général, les résultats de 2024 montrent un niveau élevé des déterminations du nombre de germes en Belgique par les Organismes Interprofessionnels.

CELLULES SOMATIQUES

Les performances liées aux déterminations du nombre de cellules sont excellentes en 2024. La fiabilité liée à ces analyses est une fois de plus très élevée.

POINT DE CONGELATION

La détermination du point de congélation à l'aide des cryoscopes a été parfaitement réalisée par les Organismes Interprofessionnels. La détermination du point de congélation avec les appareils infrarouges a également été bien exécutée.

SUBSTANCES INHIBITRICES

Les analyses comparatives pour la détection des substances inhibitrices ont montré d'excellents résultats des deux organismes interprofessionnels. Ceci tend à démontrer la parfaite maîtrise de nos laboratoires de routine pour ce type d'analyses.

FILTRATION

Les résultats montrent que les essais de filtration ont parfaitement été bien réalisés.

COLIFORMES TOTAUX

D'excellents résultats ont également été obtenus pour la détermination du nombre de coliformes.

L'ensemble des bons résultats obtenus par les organismes interprofessionnels en 2024 confirment leurs statuts de partenaires solides pour le secteur laitier.

Frédéric Dehareng CRAW-DCVP
Hadewig Werbrouck ILVO-T&V